

# COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 novembre 2011

L'an deux mil onze, le deux novembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : Mesdames et messieurs Alain GUÉRINET, Marie-Claude TLEIK, Hubert CABORDEL, Monique PRECHEY, Michel JULIEN, Christiane ANDIOLE, Claude BAUDSON, Henri BOURGOIN, Jean-Claude DAUTOIS, Frédérique DEPRECO, René KLOECKNER, Daniel SAMUEL, Bertrand VANDEWALLE, Suzanne JAUBERT, Sylvain DARTOIS.

Procurations : M. André LEMAIRE à Mme Marie-Claude TLEIK  
Mme Delphine MIGNOT à M. Alain GUÉRINET  
Mme Corinne MABILEAU à M. Hubert CABORDEL  
Mme Virginie BAUDSON à M. Claude BAUDSON  
Mme Marie-Claude LEFEVRE à M. Sylvain DARTOIS  
Mme Béatrice BASQUIN à Mme Suzanne JAUBERT

Etaient absents : Mmes et MM. Gérard MARTIN, (excusé) Sandrine SENTIER, Cédric GUIGONNET, Mickaël MAITRE, Barbara MLYNARCZYK (excusée), Jacqueline RAMELET (excusée).

Secrétaire de séance : Madame Monique PRECHEY

## FINANCES LOCALES

**1/ Complexe sportif du Beucamp : modification intitulé du programme** : le conseil municipal a inscrit en section d'investissement le programme 900009306 intitulé « salle des sports » et le receveur municipal demande que cette dénomination soit modifiée afin d'intégrer la totalité des travaux se rapportant à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix neuf (19) voix pour et deux (2) voix contre madame Suzanne JAUBERT et madame Béatrice BASQUIN représentée par procuration adopte la modification du libellé du programme 900009306 sous l'appellation "Complexe Sportif du Beucamp",

### **2/ Décisions modificatives :**

**a/ Opération d'intégration des frais d'études non suivis de travaux** : la commune a réalisé diverses opérations d'investissement qui ont nécessité la réalisation d'études techniques et d'insertions (publicité). Pour la justesse des comptes et dans le but de bénéficier de la récupération du FCTVA se rapportant à ces opérations, le conseil municipal, d'une part par dix sept (17) voix pour et quatre (4) absentions de messieurs Daniel SAMUEL, Bertrand VANDEWALLE et de mesdames Suzanne JAUBERT et Béatrice BASQUIN représentée par pouvoir approuve la décision modificative N° 1 portant sur l'opération d'intégration des frais d'études non suivis de travaux et d'autre part à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation à **1 an**

**b/ Optimisation de la qualité des comptes de la commune** : Le receveur municipal dans le cadre de l'optimisation et de la qualité des comptes de la commune demande la mise en concordance de différents points. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix neuf voix (19) voix pour et deux (2)

absentions mesdames Suzanne JAUBERT et Béatrice BASQUIN représentée par pouvoir approuve la modification d'imputation budgétaire des travaux concernant les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, la reprise de l'avance versée en 1995 au titre des travaux de l'église et l'amortissement obligatoire des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre.

**c/ Ajustements budgétaires :** Dans le but de produire en fin d'année une physionomie comptable précise, le conseil municipal procède à divers ajustements de crédits et le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Décision modificative	Décision du conseil municipal
3	A l'unanimité approuve l'ajustement budgétaire portant sur la régularisation des comptes 237 et 21318
4	A l'unanimité fixe la durée d'amortissement des frais liés à l'élaboration des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre à 10 années et décide la mise en application de l'amortissement des frais liés à l'élaboration des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre à dater de l'exercice budgétaire 2011
5	A l'unanimité approuve l'ajustement budgétaire pour l'achat d'un four de remise en température pour la restauration scolaire du groupe Jean de la Fontaine
6	par dix neuf (19) voix pour et deux (2) abstentions : madame Suzanne JAUBERT et madame Béatrice BASQUIN, représentée par pouvoir approuve l'ajustement budgétaire pour l'acquisition d'une débroussailleuse
7	par dix neuf (19) voix pour et deux (2) abstentions : madame Suzanne JAUBERT et madame Béatrice BASQUIN, représentée par pouvoir approuve l'ajustement budgétaire pour l'acquisition de matériel d'espaces verts
8	par dix sept (17) voix pour, trois (3) abstentions : messieurs Daniel SAMUEL, Bertrand VANDEWALLE, Béatrice BASQUIN représentée par pouvoir et une (1) voix contre : madame Suzanne JAUBERT approuve l'ajustement budgétaire pour l'acquisition de défibrillateur
9	par dix sept (17) voix pour, trois (3) abstentions : messieurs Daniel SAMUEL, Bertrand VANDEWALLE, Béatrice BASQUIN représentée par pouvoir et une (1) voix contre : madame Suzanne JAUBERT approuve l'ajustement budgétaire pour l'acquisition de défibrillateur
10	A l'unanimité approuve l'ajustement budgétaire pour l'équipement en matériel du CPI
11	A l'unanimité approuve l'ajustement des frais de personnel
12	A l'unanimité approuve l'ajustement des chapitres budgétaires consacrés aux charges de personne

#### **CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2011.**

Le conseil municipal, destinataire du compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2011, a été invité à se prononcer sur celui-ci. Aucune remarque n'est formulée, par contre madame Suzanne JAUBERT indique qu'elle n'a pas reçu ce document et ne peut de ce fait se prononcer sur celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vingt (20) voix pour et une (1) abstention de madame Suzanne JAUBERT en raison de la non réception du compte-rendu précité, adopte le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 septembre 2011

#### **DELEGATIONS DU MAIRE**

**1/ Démarches et actions :** monsieur le maire fait part des démarches et actions qu'il a menées au nom de la commune depuis le 27 septembre 2011. Le conseil municipal en prend acte.

## **SALLE ERNEST LESUR**

**1/ Indemnité de sinistre : encaissement** : la salle Ernest Lesur a fait l'objet d'une effraction dans la nuit du 23 au 24 octobre 2010 et, les Mutuelles du Mans Assurances, dans le cadre de l'assurance communale ont adressé, après retrait de la franchise, un remboursement d'un montant de 226 € comprenant à la fois la part communale et la part du Comité des Fêtes de Cires lès Mello que le conseil municipal, à l'unanimité accepte.

### **2/ Indemnité de sinistre : remboursement au Comité des Fêtes :**

Le Comité des Fêtes de Cires lès Mello a fait l'objet d'un vol lors de l'effraction de la salle Ernest Lesur dans la nuit du 23 au 24 octobre 2011 et, les Mutuelles du Mans Assurances ont adressé à la commune de Cires lès Mello un remboursement global de 226 € incluant l'indemnisation revenant au Comité des Fêtes de Cires lès Mello. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dédommager le Comité des Fêtes par un remboursement partiel des objets volés d'un montant de 200 €.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

**1 / Compte rendu de la réunion de la commission mixte scolaire/ travaux du 24 octobre 2011.** Le conseil municipal prend acte des travaux de la commission mixte scolaire et travaux portant sur les restaurations scolaires.

### **2/ Restauration scolaire du Tillet :**

**a/ validation du programme d'investissement** : Le conseil municipal lors de sa réunion en date du 29 juin 2011 a confié à l'ADTO les travaux d'étude pour permettre la construction d'une restauration dans l'enceinte de l'école primaire du Tillet. Au regard de cette étude, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix sept (17) voix pour, deux (02) absentions : messieurs Daniel SAMUEL et Bertrand VANDEWALLE et deux (02) voix contre : mesdames Suzanne JAUBERT et Béatrice BASQUIN représentée par pouvoir,

\* Valide d'une part le programme d'investissement proposé en prenant en compte l'ajustement proposé par la commission municipale mixte scolaire/travaux destiné à construire une restauration scolaire dans l'enceinte de l'école élémentaire du Tillet et d'autre part le processus de plan de financement,

\* Sollicite de ses partenaires habituels (conseil général, état, conseil régional, ...) l'octroi des subventions au taux le plus élevé possible et s'engage à assurer le complément de financement destiné à couvrir d'une part le solde du coût hors taxes non subventionnable et d'autre part la T.V.A soit sur fond propres soit par emprunt,

**b/ maîtrise d'œuvre : consultation.** Le conseil municipal a validé le programme de construction d'une restauration scolaire dans l'enceinte de l'école élémentaire du Tillet ainsi que le processus de financement et, à l'unanimité décide de faire procéder à une consultation de prestataires de services pour la désignation du maître d'œuvre

**3/ Restauration scolaire de l'école Jean de la Fontaine : mise aux normes.** Devant la nécessité de mettre aux normes la restauration scolaire Jean de la Fontaine, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un vestiaire d'une surface de 9 m<sup>2</sup> pour le personnel de service et de cuisine de la restauration scolaire de l'école Jean de la Fontaine

## **URBANISME**

**1/ Dénomination de rues – lotissement du Beaucamp.** Prochainement le lotissement réalisé par la société Nexity au lieudit Le Beaucamp au Hameau du Tillet va accueillir ses premiers habitants

et pour permettre à ces derniers de procéder aux diverses démarches administratives, le conseil municipal, à l'unanimité dénomme sur le thème des aviatrices célèbres les futures rues comme suit :

- Hélène BOUCHER,
- Raymonde DELAROCHE,
- Marthe RICHER (dite Marthe RICHARD).
- Jacqueline AURIOL,
- Maryse BASTIÉ,

**2/ Démolition du préfabriqué à l'école élémentaire du Tillet :** Dans la cour de l'école élémentaire du Tillet subsiste une classe préfabriquée, lieu d'implantation de la future restauration scolaire. Dans le cadre de la construction du nouvel équipement précité et en raison de l'ancienneté du bâtiment modulaire inadaptée, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder à la démolition du préfabriqué du Tillet et autorise le maire à signer la demande de permis de démolir.

## **TERRAIN DE MOTO-CROSS**

**1/ devenir du site après dissolution de l'association « Moto Cross de Cires lès Mello » :** Le président de l'association du Moto-Cross de Cires lès Mello, monsieur Thierry HOUBRON a décidé de mettre fin à l'activité de moto-cross. Deux propositions verbales, confirmées ce jour par courrier, ont été faites pour une reprise de l'activité à titre personnel. Le conseil municipal, à l'unanimité exprime sa volonté que l'ensemble du site de moto-cross retourne à l'état naturel

## **PERSONNEL TERRITORIAL**

**1/ Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 15 novembre 2011 :** Un agent employé depuis deux ans dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi est arrivé au terme de ce contrat et peut bénéficier d'une embauche. Le conseil municipal, à l'unanimité décide la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35 heures par semaine à compter du 15 novembre 2011

**2/ Création d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportive à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.** Les dispositions du décret du 30 mai 2011 imposent au conseil municipal de créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives pour permettre l'intégration d'un agent en activité. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives dans la nouvelle dénomination du cadre d'emploi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011

## **INTERCOMMUNALITE**

- **1/ Compte rendu de la réunion de la Ruraloise du 19 octobre 2011 :** Il est fait état au conseil municipal des points abordés lors de la réunion du conseil communautaire du 19 octobre dernier et qui concernaient la représentation de la commune de Précly sur Oise au sein de la Ruraloise, le rapport d'activités 2010 thème par thème, la collecte du verre en apport volontaire, la programmation culturelle, le schéma départemental de coopération. Le conseil municipal a pris acte de l'ensemble de ces informations.

## **QUESTIONS DIVERSES : Néant**

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance a été levée à 23 h 35.

Cires lès Mello, le 4 Novembre 2011

Le maire,

Alain GUÉRINET